

■ C'est un lieu avec une charte.

Il est important d'avoir un cadre structurant qui peut être formalisé dans une charte de bon usage et de respect des lieux. Elle peut faire, le cas échéant, l'objet d'un avenant au règlement intérieur de l'école ou de l'établissement.

La charte sera également affichée dans l'espace parents. Ce qui est affiché et présenté dans l'espace est en conformité avec les principes de l'éducation et les valeurs de la République.

■ C'est un lieu de coopération éducative.

C'est un lieu accueillant qui permet aux parents, des échanges formels comme informels, des prises d'initiatives, des temps conviviaux.

POURQUOI UN ESPACE PARENTS ?

- Pour faciliter et renforcer la présence et l'implication des parents au sein des établissements afin de favoriser la réussite de tous les élèves.
- Pour développer une compréhension mutuelle au sein de la communauté éducative, pour renforcer ou restaurer la confiance.
- Pour se rencontrer et se parler entre pairs, pour partager, apprendre et faire ensemble afin de favoriser le lien entre les parents.
- Pour permettre à tous les parents de mieux comprendre l'école et son fonctionnement.
- Pour répondre aux questions et aux besoins des parents.
- Pour communiquer et faciliter le dialogue.
- Pour informer, et être informés.
- Pour permettre le rapprochement entre les parents, les personnels de l'établissement et les acteurs territoriaux.

Les parents élus ont toute leur place pour accompagner la mise en œuvre et participer à l'animation de l'espace parents.

Un parent élu, s'il représente les parents dans les instances de l'établissement, a un rôle conséquent, par son engagement bénévole, dans l'animation de la vie de la communauté éducative et notamment auprès des parents de l'établissement :

- Il est accompagnateur des parents, en répondant à toutes leurs questions autour de la scolarité ou le bien-être des enfants dans l'établissement ;

- Il est médiateur, entre les membres de l'équipe éducative et des parents, facilitant le dialogue entre pairs et dans la communauté éducative ;
- Il œuvre pour l'intérêt de l'enfant en échangeant avec tous les acteurs de la communauté éducative.

Les parents élus FCPE sont garants des valeurs de l'école de la République. Ils constituent un réseau de parents qui s'entraident, coopèrent, se forment, échangent pour défendre l'intérêt de l'enfant et faire vivre la coéducation.

CONDITIONS DE CRÉATION D'UN ESPACE PARENTS

■ Pour mener le projet à bien, il est important de :

- se rapprocher des équipes éducatives des établissements et également de la mairie pour les écoles, du conseil départemental pour les collèges, du conseil régional pour les lycées ;
- rencontrer « le référent parents » de l'académie ;
- faire inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil d'école ou conseil d'administration la création de cet espace ;
- communiquer autour de la création de cet espace.

L'espace parents se situe au sein de l'établissement, il doit être accessible facilement.

C'est un lieu à l'usage de tous les parents. Chacun peut contribuer et participer à son animation pour le faire vivre.

L'implication de l'équipe éducative dans le projet est importante.

Une des conditions de développement des espaces parents est que cet espace puisse être pleinement géré par les parents. Il est important de se rapprocher de la collectivité territoriale (mairie, département, région) afin d'établir une convention d'utilisation des locaux.

L'utilisation de l'espace doit être prévue dans le règlement intérieur voté au conseil d'école ou au conseil d'administration de l'établissement.

